



## Suite décès belle mère à l'age de 87 ans

Par **florida81**, le **29/09/2013** à **19:16**

avant de rentrer dans le vif du sujet  
je tient à titre personnel à remercier tous les bénévoles qui consacrent de leur temps pour nous donner des réponses

alors voilà le problème  
me belle mère est décédée depuis quelques jours  
elle avait 2 fils (qui l'ignorent depuis 40 ans)  
3 filles (dont une décédée depuis 2 ans)  
en conséquence 2 filles ceux sont occupés de ma belle mère  
doit je faire une recherche afin d'avertir les deux fils  
sachant qu'il n'y a pas de bien immobilier ,locataire d'un petit appartement avec des meubles  
et de l'electroménager sans grande valeur  
elle avait également un compte bancaire ou elle avait  
placé un peu d'argent, pour un règlement des frais  
d'enterrement et régler le solde des différentes factures  
ma femme a déjà réglé auprès des pompes funèbres  
par chèque celle-ci ayant une procuration faite par ma belle mère depuis pas mal d'années

je suis à votre écoute pour me guider  
dans mes démarches

Merci et en toutes Amitiés

Roland

Par **Lag0**, le **30/09/2013** à **08:17**

[citation]ma femme a déjà réglé auprès des pompes funèbres  
par chèque celle-ci ayant une procuration faite par ma belle mère depuis pas mal d'années  
[/citation]

Bonjour,

Attention, les procurations s'arrêtent au décès de la personne. La banque aurait du refuser.

Par **florida81**, le **01/10/2013** à **20:57**

qui avertie du blocage de compte

merci